



## CONTRAT DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT DU PIANO

### Entre

L'Association Marie Jaëll-Montessori, 9 rue Delouvain, 75019 PARIS  
Association loi 1901, SIREN 333 434 819, code APE 8552Z  
Organisme de formation n° 11 75 1294575,

Représentée par sa Présidente, Isabelle PALOMBI

ci-après dénommée « AMJM »,

d'une part

### Et

Mme, Melle, Mr.....

Adresse.....

.....

.....

Tél.....

Mail.....

ci-après désigné(e) « le(la)stagiaire »

d'autre part

Il est convenu ce qui suit

### Article 1 – Objet

L'AMJM organise une formation intitulée « formation à l'enseignement du piano » (FEP) qui consiste à amener les stagiaires à un diplôme de professeur de piano selon la pédagogie Marie Jaëll.

## **Article 2 – Modalités**

L'AMJM s'engage à assurer les cours selon un programme et un échéancier déterminé au début de la formation, dans ses locaux équipés à cet effet, sous la responsabilité d'une équipe de professeurs reconnus par l'AMJM.

Elle délivre au stagiaire une programme de ladite formation précisant son contenu, les horaires des cours, le nom des professeurs.

## **Article 3- Durée.**

La formation s'articule autour de 4 modules poursuivis sur 2 ans

## **Article 4- Tarif**

Le prix de chacun des modules est - de 315€

Le prix total de la formation est de 1260€ par an, soit 2520 € pour 2 ans.

Le stagiaire doit également s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association, soit 36€.

Le prix de la formation peut être payé en 10 pour chaque année, suivant un échéancier déterminé au moment de l'inscription.

## **Article 5- Rétractation, désistement**

Toute année commencée est due.

En cas d'impossibilité majeure par l'une des 2 parties d'exécuter les obligations stipulées dans le présent contrat, ce contrat serait résilié de plein droit un mois après l'envoi à cet effet à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Paris en 2 exemplaires le .....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé

Le stagiaire

L'AMJM